

'RPO DWJ Managed Services Incorporated'
Opérant sous le nom :



Termes et Conditions

'Designs with Jessica' est un nom commercial de «RPO DWJ Managed Services Incorporated".
«RPO DWJ Managed Services Incorporated » est une entreprise canadienne constituée et enregistrée.
Tout au long de ces Termes et conditions «RPO DWJ Managed Services Incorporated»
opère sous le nom de «Designs with Jessica «sera appelé «vendeur»
et tous les clients, les acheteur ou autres 3^{ième} parties, à l'achat ou à la location,
des biens ou services du«vendeur» sera appelé «client».

1. ESTIMATIONS

Toutes les estimations sont approximatives et non contraignantes et le vendeur se réserve le droit d'annuler sans préavis les estimations au client.

Des estimations ou des propositions sont produites uniquement dans le but d'informer le client du coût potentiel des services. Il est entendu et convenu que ces estimations ne sont pas contraignantes, et les coûts réels ou les frais peuvent être plus ou moins élevées que les estimations fournies .

2. PROPOSITIONS

Le vendeur fournira, une proposition formelle écrite au client avant le début de tout travail de conception ou début de quelconque travaux. Jusqu'à ce que la proposition soit signée, à la fois par le client et un représentant du vendeur, la proposition est non contraignant et à la fois le client et le vendeur ne seront pas tenu responsable des accords contenus dans la proposition. En outre, le vendeur se refuse le droit d'annuler ou de modifier une proposition, sans préavis au client, avant que la convention ne soit signée.

En signant la proposition, le client est d'accord pour entreprendre les services fournis par le vendeur et de respecter ces Termes et Conditions, y compris en respectant la valeur du montant et les dates tel que stipulé dans l'échéancier figurant dans la proposition. Les redevances ne sont pas prévues à moins que celles soient prévues dans le calendrier de paiement et le client paiera au vendeur le plein montant sans exception, à la date mentionnée.

Toutes les dates de projet énoncées dans la proposition, ou dans toute autre communication du vendeur, y compris verbale, courriel ou autre moyen de communication, sont considérées comme des estimations seulement. Le vendeur ne sera pas tenu responsable soit financièrement, par contrat ou autrement, pour les retards à la livraison et / ou la fourniture de biens ou de services liés à cet proposition ou toute autre proposition.

Les prix indiqués sur la proposition seront appliquées au moment de la réception de la commande et sont assujettis à la TVH au taux actuel, sauf indication contraire par le vendeur

3. PRODUITS & SERVICES

La propriété de tous les biens et services fournis directement ou indirectement par le vendeur restera en possession du vendeur jusqu'à ce que tous les soldes soient payés dans leur intégralité. La responsabilité de l'état de la marchandise est sous la responsabilité du Client lors de la livraison ou à la collection. Si le paiement du prix total ou autres sommes n'est pas payée à son échéance alors le vendeur aura le droit, avec ou sans préavis à tout moment, de reprendre possession de la totalité ou d'une partie des produits et pour cela de se rendre sur les lieux occupés par le Client, sans préjudice aux autres recours du vendeur.

L'impossibilité de régler des impayés, figurant dans le barème d'honoraires, peut entraîner des frais de paiement, imputables au Client à 10% du montant total, pour chaque mois complet de calendrier ou les paiements sont en souffrance, à la discrétion du vendeur. Le vendeur, retient le droit de facturer des frais aux débiteurs et intérêts encourus par un agent ou avocat pour recouvrer un compte en souffrance. Cela inclut les frais judiciaires, honoraires d'avocat et les frais administratifs de vendeur.

3. CHANGEMENTS

Modifications dans la proposition, et non prévus aux présentes, le Client devra payer des frais supplémentaires pour les modifications demandées par le Client qui ne relèvent pas de la portée des Services inclus dans la proposition sur une base horaire et matérielle. Ces frais seront en plus de tous les autres montants payables aux termes de la proposition, peu importe le montant maximum du budget, le prix contractuel ou le prix final au verso du présent formulaire. Le vendeur peut étendre ou modifier tout contenu dans la proposition, y compris, mais non limité au: calendrier des paiements, frais, portée des travaux, calendrier de livraison ou de délais et/ou de fourniture de biens et de services.

4. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DE CONCEPTION

Le vendeur ne peut être tenu responsable pour les conceptions qui peuvent plus tard être indésirables ou causer des désagréments. Le client comprend que tous les styles d'intérieur, y compris ceux fournis par le vendeur, peuvent représenter l'avis et les goûts du vendeur, le vendeur interprète les objectifs et les souhaits du Client.

5. DESSINS CONCEPTUELS

Les spécifications et les dessins du vendeur sont conceptuels en nature et destinés à énoncer la seule intention de conception. Et ne peut être utilisé à des fins architecturales ou d'ingénierie. Le vendeur ne fournit pas de services architecturaux ou d'ingénierie et ne peut être tenu responsable des modèles utilisés à cette fin. En outre, tout travail de construction, démolition ou structurel entrepris est fait aux propres risques du Clients, et le Client s'engage envers le vendeur à n'effectuer aucune poursuite pour toutes les réclamations du Client et des tiers, pertes, coûts, revendications, amendes, costumes, jugements, dommages, passif et frais encourus en relation avec celui-ci (y compris les honoraires d'avocat) à l'aide de modèles, de dessins ou de tout autre produit ou service fourni par le vendeur.

6. RELATIONS ENTRE PARTIES

- 6.1** L'entrepreneur indépendant : Le vendeur est un entrepreneur indépendant, pas un employé du Client ou de toute société affiliée avec le Client. Le vendeur doit fournir des services dans le cadre de la direction générale du Client, mais le vendeur doit déterminer, à sa seule discrétion, la manière et les moyens par lesquels services sont mises en oeuvre
- 6.2** Le vendeur Agents : Le vendeur devra pouvoir s'engager et/ou utiliser des tiers concepteurs ou autres fournisseurs de services comme des entrepreneurs indépendants dans le cadre de l'étendue des travaux, tel qu'indiqué dans la proposition.
- 6.3** Pas d'exclusivité : Le vendeur et le Client reconnaissent expressément que tout accord ne crée pas une relation exclusive entre toutes les parties, y compris mais non limité au vendeur le Client et/ou des fournisseurs 3^e ou autrement. Le Client est libre d'engager d'autres sous-traitants pour exécuter les services de nature identiques ou similaire, fournis par le concepteur et le Designer aura le droit d'offrir et fournir des services de conception aux autres, de solliciter les autres clients et sinon faire de la publicité des services offerts par le vendeur.

7. RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT

Le vendeur peut prévoir un renvoi des entrepreneurs, des fournisseurs ou des installateurs. Sauf indication contraire dans la proposition, observation des entrepreneurs qui travaillent sur le site du projet ou tout autre endroit n'est pas une partie des responsabilités du vendeur des travaux et sont soustrait à la compétence du vendeur.

Le client consent à ce que vendeur ne soit pas tenu responsable de la performance, la qualité, l'achèvement dans les délais ou la livraison des travaux, matériaux ou matériel fourni par les entrepreneurs ou fournisseurs, si oui ou non ils ont été introduits dans le cas contraire, directement ou indirectement chez le Client. Le vendeur sera l'intermédiaire entre le Client et les entrepreneurs, fournisseurs ou installateurs ou autrement, y compris ceux recommandés ou envoyé au Client par le vendeur.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les services et le produit du travail du vendeur sont vendus tel que stipulé dans la proposition. En toutes circonstances, la responsabilité maximale du vendeur, ses administrateurs, officiers, employés, agents de conception et affiliées, pour le Client pour les dommages-intérêts quel qu'il soit, toutes les causes et correctif maximal du client, quelle que soit la forme de l'action, quelle que soit la forme d'action, que ce soit en contrat, civil ou autre, doit être limitée au bénéfice net du vendeur.. Les bénéfices sont limités à ceux générés dans la proposition, les frais et l'étendue des travaux définie par le client, pour laquelle les dommages sont réclamés.

En aucun cas le vendeur ne sera tenu responsable des pertes, dommages, coûts, dépenses ou autres demandes. Le vendeur, ses administrateurs, dirigeants, employés, agents de conception et sociétés affiliées ne peuvent être tenue responsable des dommages indirects, accidentels ou consécutifs survenus, y compris, sans limitation, toute perte ou dommage à toute personne, machine ou produits, l'interruption de la production, la perte de profits , retard de toute nature, les frais administratifs, les frais généraux ou résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de la perte ou de l'utilisation des biens ou des services.

Le Client convient d'indemniser, et accepte de dégager, le vendeur et ses salariés, administrateurs, agents ou ayants droit, de et contre toutes les réclamations de clients et des tiers, pertes, coûts, demandes, amendes, poursuites, jugements, dommages, responsabilités , et les dépenses à cet égard (y compris les frais juridiques), soit la cause, résultant directement ou indirectement de ou se rapportant à tout acte ou omission du client découlant de ces termes et conditions ou la conduite ou le fonctionnement par le client ou par une partie dont la clientèle est responsable, des biens, des services, des dessins, ou autrement.

En aucun cas, le vendeur est responsable de toute perte, les dommages spéciaux ou autre perte indirecte. Les produits et / ou services fournis directement ou indirectement par le vendeur ne viennent pas avec une forme quelconque de garantie ou toute autre forme d'assurance de la qualité. Aucune garantie est applicable à tout dommage résultant d'un accident, modification, altération, une mauvaise utilisation ou abus de biens et / ou services, ne sont pas une garantie appliqué à la dépréciation ou la détérioration du matériel ou des parties en raison de toute usure, ou des dommages-intérêts.

AUCUNE AUTRE GARANTIE, ORALE OU ÉCRITE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE QUALITÉ MARCHANDE NE SONT DONNÉS ET TOUTES AUTRES GARANTIES SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES. Si l'une des conditions ici est en conflit avec ceux du client, ces conditions prévaudront. Ces conditions et tout contrat conclu doivent être soumis et interprété conformément à la loi canadienne. Dans le cas où il y a des divergences entre les termes et conditions contenues aux présentes, et tout autre document reçu du vendeur, ou le site de ventes, ces termes et conditions auront préséance. Ces termes et conditions sont régis par les lois de la province de l'Ontario, du Québec et les lois du Canada qui sont applicables et chacun client et vendeur soumet à la compétence non exclusive de la province de l'Ontario et du Québec en relation avec les termes et conditions contenues aux présentes .

9. RÉSILIATION ET À RÉALISATION TERME

- 9.1** Le présent contrat entre en vigueur et reste en vigueur jusqu'à ce que les Services soient achevés et livrés et que tous les honoraires additionnels et les remboursements soient versés en totalité par le Client.
- 9.2** Le vendeur se réserve le droit de résilier le présent contrat à tout moment en fournissant aux clients un avis de 24 heures écrit de ne pas poursuivre le présent contrat. Dans ces circonstances ou le contrat est annulée le Client est responsable tous les honoraires et les remboursements en vigueur à la date d'annulation.

S'ENGAGER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AVEC LE VENDEUR ET/OU SIGNER UNE PROPOSITION EN TANT CLIENT
CONSTITUE UNE ACCEPTATION DES TERMES ET CONDITIONS CI-DESSUS.